Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE EN CORÉE

Service de coopération
et d'action culturelle
-
Institut français

Séoul, le 22 avril 2019

Objet : Bourses d'études à destination des lycéens, étudiants et chercheurs français en mobilité en République de Corée (2019-2020)

Nous vous invitons à consulter les sites Internet suivants :

- Educorée, le site de la section éducation de l'Ambassade de la République de Corée en France http://www.educoree.fr/ ;

- Le réseau des études sur la Corée, qui propose principalement des bourses dans le domaine des sciences humaines et sociales http://www.reseau-etudes-coree.univ-paris-diderot.fr/ ;

- La Fondation de Corée, qui propose des programmes d'études et de recherche, ainsi que quelques bourses http://en.kf.or.kr/?menuno=3827&kflnbindex.

I. Bourses à destination des lycéens

Programme d'échange de jeunes du Rotary Club

Il s'agit d'un programme d'échange qui permet à des lycéens de 15 à 19 ans de partir à l'étranger pour découvrir une nouvelle culture, apprendre une nouvelle langue, et devenir ainsi de véritables citoyens du monde.

Les séjours proposés peuvent couvrir une année scolaire, les participants poursuivant leur scolarité à l'étranger et vivant dans plusieurs familles d'accueil, ou quelques jours à trois mois lors de camps, excursions ou de séjours chez l'habitant en dehors des périodes scolaires.

L'hébergement en pension complète ainsi que les frais de scolarité sont pris en charge. Les coûts varient selon les pays, mais les frais suivants restent généralement à la charge du participant :

- Le billet aller-retour ;
- L'assurance voyage ;
- Les frais de passeport et de visa ;
- L'argent de poche, les voyages et excursions.

www.rotary.org/fr/our-programs

13F, Woori Bldg, 42, Chilpae-ro, Jung-gu, Séoul 04512
문화교육과학교류협력과 - 주한 프랑스문화원 | 주한 프랑스대사관
04512 서울시 중구 칠패로 42 우리빌딩 13층
T : +82 2 317 8500 F : +82 2 773 4446

II. Bourses à destination des étudiants

A. Bourses des conseils régionaux et départementaux français

Faites la recherche par rapport à votre région ou département de résidence.

B. Bourses du gouvernement coréen

Les bourses du gouvernement coréen sont gérées par l'Institut national d'éducation internationale (*National Institute for International Education* – NIIED), une agence sous tutelle du ministère coréen de l'Éducation (MoE) responsable de la promotion de la formation des étudiants coréens à l'étranger, de l'accueil des étudiants étrangers en Corée et des programmes d'échanges internationaux. Il assure aussi la promotion de l'usage de la langue coréenne à travers le TOPIK *(Test de compétence en langue coréenne)* et de l'enseignement des langues étrangères dans les écoles coréennes.

Bourse du ministère coréen de l'Éducation *(Korean Government Scholarship Program)*

Le programme est destiné aux étudiants internationaux souhaitant étudier en licence, master ou doctorat. Les candidats doivent au préalable suivre une année préparatoire de cours de coréen, à l'exception des candidats ayant déjà obtenu le TOPIK niveau 5. Le gouvernement octroie 700 bourses en master et doctorat par an. **Les Français ne sont pas éligibles pour les bourses au niveau licence**. L'appel à candidatures est lancé en février pour les masters et doctorats pour une arrivée en Corée en août. Le candidat doit avoir moins de 40 ans et être titulaire d'une licence ou d'un master. Il ne peut pas avoir étudié en Corée précédemment. **En 2019, les candidatures sont à déposer avant le 8 mars**.

www.studyinkorea.go.kr/en/sub/gks/allnew_invite.do

Programme de soutien du gouvernement coréen pour les étudiants étrangers

La bourse s'adresse aux étudiants étrangers souhaitant venir en échange dans une université coréenne. Les étudiants doivent déjà avoir validé 2 semestres dans leur université d'origine et ils ne peuvent choisir qu'une seule université coréenne d'accueil. L'étudiant doit s'inscrire à un programme autre que l'étude de la langue coréenne. Il doit toutefois suivre au moins une classe de langue ou de culture coréenne. Le programme couvre 4 ou 10 mois d'études. Un étudiant ayant déjà bénéficié d'un financement d'une durée de 4 mois ne peut pas étendre la bourse pour un second semestre.

Catégorie	Dépenses de vie	Aide à l'installation	Billet d'avion	Assurance médicale
Montant	500 000 wons par mois	200 000 wons à l'arrivée	Remboursement du billet d'avion dans une limite fixée	20 000 wons par mois

Chaque université coréenne recommande des candidats *via* ses universités partenaires. Environ 200 bourses sont octroyées par an à des étudiants étrangers. 45 Français en ont bénéficié depuis 2010.

www.studyinkorea.go.kr/en/sub/gks/allnew_exchange.do

C. Bourses des universités coréennes

De nombreuses universités coréennes offrent des bourses à destination des étudiants internationaux. Vous êtes invités à vous renseigner auprès de l'université de votre choix pour connaître sa politique.

Bourses de type A (universités privées situées à Séoul ou en banlieue)

Bénéficiaires	Prise en charge	Conditions requises
Etudiants en licence	Couvre 30 % des frais de scolarité (minimum)	Très bons résultats (GPA record)
Master ou doctorat	Couvre la totalité des frais de scolarité	Étudiants recommandés par leur université
	Couvre 80 % des frais de scolarité	Étudiants recommandés par leur université
Master ou doctorat (Relations internationales)	Couvre la totalité des frais de scolarité	Très bons résultats (GPA record)
	Couvre la totalité des frais de scolarité	Très bons résultats (GPA record)
	Couvre la totalité des frais de scolarité	Très bons résultats (GPA record)

Bourses de type B (universités privées situées en province)

Bénéficiaires	Prise en charge	Conditions requises
Licence	Couvre 50 % des frais de scolarité	Très bons résultats (GPA record)
	Couvre 30 à 70 % des frais de scolarité en fonction des résultats obtenus au semestre précédent	Très bons résultats (GPA record)
Master ou doctorat	Couvre la totalité des frais de scolarité	Étudiants recommandés (université, professeur, institut de recherche)
	Couvre 80 % des frais de scolarité	Bon niveau en langue
	Couvre 50 % des frais de scolarité (sauf frais d'inscription)	Très bons résultats (GPA record)

http://studyinkorea.go.kr/en/sub/gks/allnew_scholarship_universities.do

Programmes de bourses de l'université d'études étrangères Hankuk

Programme de bourses pour les descendants des vétérans de la guerre de Corée

Ce programme de bourses a été créé pour offrir aux descendants des vétérans de la guerre de Corée une possibilité de poursuivre leurs études à l'université des études étrangères Hankuk (HUFS), et ce, afin de récompenser les sacrifices des vétérans des Nations Unies et d'améliorer les relations d'amitié entre ces peuples. Le candidat peut poursuivre une licence, un master ou un doctorat. Toutes les filières enseignées à HUFS, à l'exception de l'éducation et du droit, sont éligibles. Il est possible d'être admis directement en 2e ou 3e année de licence. Toutes les formations comprennent une année de remise à niveau en langue coréenne, sauf pour les étudiants ayant obtenu le TOPIK niveau 5. Les étudiants doivent obtenir le TOPIK niveau 3 minimum à la fin de la mise à niveau pour poursuivre le programme d'études choisi. La bourse couvre la totalité des frais de scolarité à HUFS ainsi qu'un logement sur le campus, et une assurance maladie.

Le programme s'adresse uniquement aux descendants de vétérans de la guerre de Corée. Le candidat et ses parents doivent être citoyens d'un pays étranger (hors Corée). Le candidat doit avoir obtenu son baccalauréat (pour les candidats en licence) ou une licence ou un master (pour les candidats en master

ou doctorat). Les candidatures se font de septembre à novembre.

Plus d'informations

D. Bourses de la Fondation de Corée (*Korea Foundation*)

Les bourses d'études supérieures de la Fondation de Corée sont destinées aux étudiants en master ou doctorat inscrits dans une structure française ou européenne, et spécialisés sur un sujet en lien avec la Corée du Sud. Les domaines éligibles sont les sciences humaines, l'art et la culture. Une quinzaine de bourses est attribuée chaque année pour une durée d'un an. Elles s'élèvent à 9 000 € pour les masters et 15 000 € pour les doctorats. Les candidatures se font en ligne en début d'année (mars/avril).

https://apply.kf.or.kr/selectNoticeAndApplicationList.nkf?lang=en_US

E. Bourses européennes

Bourses ASEM Duo

Ce programme fonctionne pour des universités coréennes et européennes partenaires ayant déjà établi un accord d'échange académique. L'université coréenne sélectionne un élève à envoyer dans l'établissement européen partenaire et l'établissement partenaire sélectionne un étudiant européen pour l'envoyer dans l'université coréenne. Ce programme s'adresse aux étudiants au niveau licence ou master. L'établissement de l'étudiant européen doit avoir un accord d'échange avec une université coréenne. Un étudiant coréen doit également avoir le désir de venir étudier dans l'établissement de l'étudiant européen. Les étudiants postulent à la bourse en duo.

Domaines concernés : Tous
Durée : Un semestre ou 4 mois minimum
Montant : 8 000 € pour les deux étudiants

http://www.asemduo.org/02_programs/programs_01.php

F. Bourses de la vocation

La Fondation de la vocation a créé la bourse de la vocation afin de permettre à des jeunes très motivés d'atteindre le niveau de formation nécessaire pour exercer le métier de leur choix. Dans cette optique, il est possible de candidater pour une bourse de la vocation afin de poursuivre ses études ou de réaliser un stage à l'étranger. Sur 5 000 candidatures reçues chaque année, 20 seulement reçoivent une réponse positive. Chaque bourse est d'un montant de 8 000 euros.

La bourse s'adresse à tous les jeunes Français, âgés de 18 à 30 ans, ayant une vocation dont ils ont fait la preuve par des débuts de réalisation et ayant de graves difficultés pour continuer leur formation. Pour poser une candidature à une bourse de la vocation, le candidat doit constituer un dossier. Si la candidature est présélectionnée, le candidat recevra un dossier à remplir, qui devra être retourné à la Fondation dans les dix jours suivant la réception. Les candidatures se font entre le 1e janvier et le 31 mai de chaque année.

http://www.fondationvocation.org/

III. Bourses à destination des chercheurs

A. Programme de l'Institut des sciences fondamentales

L'Institut des sciences fondamentales (*Institute of Basic Science* – IBS), fondé en 2011 par le gouvernement coréen afin de promouvoir les sciences fondamentales en Corée, propose un programme

de bourses pour les jeunes chercheurs internationaux (*Young Scientist Fellowship* – YSF).

L'IBS, qui compte désormais vingt-huit centres de recherche dirigés par des chercheurs de renommée internationale, cherche à attirer les jeunes chercheurs internationaux de talent. Le programme propose des post-doctorats à de jeunes scientifiques internationaux dans l'un des centres de recherche de l'IBS. Il s'adresse à des chercheurs étrangers ayant obtenu leur doctorat au cours des cinq dernières années et aux chercheurs docteurs de moins de 40 ans. Le contrat est d'une durée de 3 ans, extensible jusqu'à 2 années supplémentaires. Le budget annuel varie de 117 000 à 235 000 € par personne, dont environ 50 000 € pour le salaire.

https://www.ibs.re.kr/eng/sub04_04_04.do

B. Bourses de la Fondation nationale pour la recherche de Corée

La Fondation nationale pour la recherche de Corée (*National Research Foundation* – NRF*)* gère différents programmes de bourses. Vous êtes invités à visiter leur site pour de plus amples renseignements : http://www.nrf.re.kr/eng/main.

Bourses de recherche en Corée (KRF)

Le programme *Korea Research Fellowship (KRF)* a été créé par le ministère des Sciences, et des Technologies de l'information et de la communication (Ministry of Science and ICT–MSIT) et la NRF dans le but d'attirer les chercheurs étrangers pour des post-doctorats en Corée du Sud. Le programme s'adresse aux jeunes chercheurs, ayant obtenu leur doctorat au cours des 5 dernières années. Tous les domaines en science et technologie sont éligibles. Le programme couvre une période de 3 à 5 ans.90 bourses sont attribuées aux chercheurs résidant hors de la Corée, et 10 bourses sont attribuées aux chercheurs résidant en Corée au moment de leur candidature. La première session de candidature pour l'année 2019 est ouverte jusqu'au 12 avril 2019.

www.krf-help.net/

Programme de laboratoire international de recherche (*Global Research Laboratory*)

Ce programme permet de couvrir des dépenses liées à des activités de recherches en R&D. Il a été créé dans le but de promouvoir les recherches collaboratives entre la Corée du Sud et les pays étrangers. Il est destiné à des partenaires coréens et étrangers souhaitant poursuivre des recherches communes. Les laboratoires d'universités ou d'instituts de recherche sont éligibles. Un chercheur de l'équipe coréenne *(Korean Principal Investigator – KPI)* est nommé comme directeur du GPL et responsable de ses activités de recherche. Son laboratoire de rattachement constitue le laboratoire hôte du GRL. Un chercheur étranger (*Foreign Principal Investigator* – FPI) représente son laboratoire.

Le programme est couvert par la NRF côté coréen. Le partenaire français doit quant à lui apporter des fonds correspondants, en provenance de programmes gouvernementaux ou de sa structure de recherche.

Le programme couvre les frais de recherche pour une période allant jusqu'à 9 ans. Le budget est ajusté en fonction du type de recherche et des fonds à disposition.

http://www.nrf.re.kr/eng/cms/page/main?menu_no=208

C. Programme Hubert Curien STAR (PHC STAR)

Ce programme finance des mobilités entre la France et la Corée ou le financement d'ateliers conjoints, sur une période de 2 ans. Il s'adresse à des chercheurs français et coréens engagés dans des projets de recherche conjoints.

Dans le cas de mobilité, les moyens accordés par la France aux chercheurs des laboratoires français couvrent les indemnités de séjour (210 €/jour) et les voyages des chercheurs français (remboursement sur frais réels dans la limite de 1050 € par aller-retour France-Corée). Il couvre des déplacements de courte durée.

Dans le cas d'ateliers, les moyens accordés par la France couvrent les frais liés à l'organisation (frais de location d'une salle, de matériels de projection, paiement d'une collation, frais d'interprétariat, frais des intervenants, impression de documents, etc., à l'exclusion de tout achat de matériel informatique) et les frais liés à la participation à l'atelier dans le pays partenaire (voyages et indemnités de séjour).
En France, ce programme est coordonné et financé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). En Corée, il est mis en œuvre par la Fondation nationale pour la recherche de Corée (*National Research Foundation of Korea* – NRF) pour le compte du ministère des Sciences, et des Technologies de l'information et de la communication (*Ministry of Science and ICT*–MSIT). Chaque partie finance les dépenses de ses propres chercheurs impliqués dans les projets ou les ateliers conjoints.

http://www.campusfrance.org/fr/star